

Pourquoi faisons-nous les choses que nous faisons?

En juin 1941, neuf mois après la promulgation d'un règlement similaire dans les territoires occupés France, le gouvernement Pétain de Vichy France a promulgué une loi obligeant tous les Juifs à s'enregistrer en personne auprès des autorités locales dans les 30 jours. Parmi la poignée de Juifs qui alors vivaient à Domme, village fortifié du XIII^e siècle en Dordogne, il y avait mes parents, leur ami proche Joseph (un artiste russe), et Martin (un écrivain polonais). Mes parents avaient été réunis à Domme après avoir été séparés à la suite de la chute de la France, et ce jeune couple de réfugiés a été chaleureusement accueilli par les villageois. Un jour, un homme dans l'épicerie se plaignit bruyamment au patron de "tous ces étrangers" qui étaient venus dans la région pour faire du marché noir. Mon père se tenait juste à côté et il lui dit: «Mais regardez-moi, ici je suis un étranger, et vous savez que je ne fais pas de marché noir. ». «Oh, Monsieur Gutman», répondit-il, «nous ne parlions pas de vous! Vous êtes des nôtres, on parlait des Parisiens!»

Alors, que faites-vous si vous êtes juif pendant la Seconde Guerre mondiale et que le gouvernement vous demande de "vous enregistrer"?

Mon père est allé à la mairie et a présenté le formulaire requis. Le secrétaire de mairie, qui aimait beaucoup mes parents, n'avait aucune idée de ce qu'il se tramait. Il a regardé le formulaire et vu que dans l'espace marqué «religion» mon père avait écrit «Israélite», un terme plus formel que «Juif». Intrigué, il prononça le mot «ees-rah-el-iite», et s'est exclamé, «Ça c'est merveilleux, comme ça vous n'êtes pas juif!» Mais mon père lui a expliqué, et le formulaire a été rempli.

Joseph, bien qu'élevé comme juif, s'était converti durant son adolescence et était devenu un fervent catholique mystique. Lorsqu'il a soumis son formulaire, le secrétaire l'a regardé avec surprise et dit: «Mais Monsieur Joseph, vous êtes plus catholique que n'importe lequel d'entre nous, vous allez à la messe tous les jours, parfois deux!» Joseph expliqua que la loi ne se référait pas simplement à sa religion, mais à son origine raciale et ethnique. Il avait raison, bien sûr! Les lois de Nuremberg de 1935 exigeaient que l'on tienne compte de la religion des quatre grands-parents en déterminer la «judéité» d'une personne. Joseph a donc consciencieusement interprété l'intention de la loi, et le formulaire a été déposé.

Martin a raisonné comme suit: «S'ils me demandent mon nom et mon adresse, c'est que qu'ils ne l'ont pas. Et s'ils ne l'ont pas, ce n'est pas à moi de leur donner.» Il a simplement ignoré l'ordre.

Qu'est-ce qui motive une telle décision, comment peut-on la comprendre? Comment Martin, un réfugié en situation précaire, a-t-il pu risquer une arrestation immédiate en violant ouvertement la loi? Pourquoi Joseph, un fervent catholique, interpréterait-il avec autant de soin les lois raciales des nazis? D'une autre manière, pourquoi mon père, qui s'était à peine échappé d'Allemagne quelques mois seulement après l'arrivée au pouvoir d'Hitler en 1933, poursuivi en raison de ses activités politiques, s'offrit volontairement à un gouvernement qui coopérait activement avec les nazis? En effet, bien qu'il soit juif, il était un Allemand très assimilé, beaucoup de ses amis et de ceux de sa famille étaient en dehors de la communauté juive. Et un bon allemand, naturellement, obéit à la loi. En outre, l'alternative la plus évidente à l'enregistrement était d'entrer dans la clandestinité, un parcours difficile et dangereux. Mais des années plus tard, lorsqu'on lui a demandé pourquoi il avait pris cette décision, mon père secouait la tête et se demandait à haute voix: "Qui sait pourquoi faisons-nous les choses que nous faisons?" «»

Fin 1941, le Japon avait attaqué Pearl Harbor, l'Allemagne et l'Italie avaient déclaré guerre contre les États-Unis, l'armée allemande était en marche en Afrique du Nord et dans l'Union Soviétique; et ma mère décida qu'il était temps de fonder une famille. Beaucoup de leurs amis étaient convaincu que ma mère était folle. «Comment pouvez-vous mettre un enfant au monde dans de telles circonstances !?» La raison de ma mère était simple. Elle avait presque trente ans et voulait une famille, le présent était un moment aussi agréable que n'importe quel autre. Comme pour toute famille à tout moment, dit-elle, «Nous survivrons ensemble, ou nous périrons ensemble». Elle est tombée enceinte cet hiver.

Le 26 août de l'été suivant, coïncidant avec la tristement célèbre rafle des Juifs dans tout le pays (la "rafle du Vélodrome d'Hiver"), la police est venue à l'adresse que mon père avait fournie et il a été arrêté. Mais c'étaient des policiers français, pas des allemands, et beaucoup d'entre eux n'étaient pas si heureux de faire le travail des nazis ("les Boches"). Ils n'ont pas arrêté ma mère parce qu'elle était enceinte, et mon père s'était assuré que l'agent d'arrestation ait bien noté ce fait dans son rapport. Ils l'ont emmené et l'ont mis dans un camp d'internement proche de Périgueux. Mais le lendemain, mon père a été autorisé à rentrer chez lui, le magistrat du camp l'avait relâché car ses papiers indiquaient qu'il était le futur parent d'un citoyen français - les agents ont évoqué en plaisantant de lui, en le présentant comme "le père enceint". La grossesse de ma mère avait sauvé leurs deux vies. La quasi-totalité des personnes arrêtées en Dordogne et dans toute la France lors de cette "rafle", comprenant plusieurs milliers d'enfants, ont été remise aux autorités Allemandes et acheminée directement vers les chambres à gaz d'Auschwitz.

Mon frère Tom ("Jean-Thomas") est né la nuit du 10 novembre de cette année-là, le jour même où l'armée allemande débarque pour occuper l'ancienne zone «libre» de Vichy France. Ma mère s'est souvenue plus tard qu'elle avait été totalement inconsciente du bruit de l'artillerie et le trafic aérien et automobile qui les entourèrent; elle était complètement dans son monde avec son nouveau-né. Mais c'était trop dangereux pour mes parents de rester où ils étaient, ils obtinrent peu de temps après des papiers les identifiant comme citoyens français d'Alsace (compte tenu de leurs accents allemands) et on choisit de se fondre dans le paysage. Ma mère, avec Tom, est entrée dans un foyer pour mères célibataires à Sarlat, et mon père est allé travailler dans une ferme à une trentaine de kilomètres à Bergerac. Pendant les deux années suivantes, ils ne se virent que brièvement lors de week-ends occasionnels, jusqu'à ce qu'ils poursuivent leur chemin vers la Suisse au début de 1944.

Qu'est-il arrivé aux deux amis de mon père? Joseph, le fervent catholique, a été arrêté en même temps que mon père, mais a été libéré à la suite d'une intervention de dernière minute de niveaux les plus élevés de l'archidiocèse catholique. Nos familles sont restées proches et nous sont toujours en contact avec sa fille et sa famille à Paris.

Et Martin, le voyou polonais? Il a vécu ouvertement et sans être dérangé à travers le reste de la guerre.

George Gutman, juillet 2003